

Namur le 12 décembre 2008 - Forum « Voiries lentes »

Monsieur le Président de la Fondation,
Monsieur le Député provincial,
Mesdames et Messieurs,

Depuis quelques années, la question des sentiers, de la petite voirie, de leur utilité, de leur utilisation, ... revient au goût du jour. Les citoyens, les associations environnementales ou les associations qui œuvrent pour la défense et la sauvegarde du patrimoine, les sportifs (pensons au sport équestre, aux groupes de marcheurs, aux randonneurs, ...) sont là pour nous le rappeler : il y a là un patrimoine qui mérite d'être connu et apprécié par le plus grand nombre ; il mérite également d'être défendu et protégé par et pour tous ceux et celles qui les utilisent.

Les raisons de s'y intéresser sont nombreuses : les sentiers font partie de notre patrimoine naturel et culturel, ils permettent de découvrir la biodiversité, ils peuvent contribuer à un tourisme de proximité. Par ailleurs, ils constituent un atout pour une mobilité plus douce. Cette alternative séduisante au « tout à la voiture » ne sera possible que là où les sentiers et chemins seront entretenus, aménagés, balisés et sécurisés mais aussi lorsque le réseau des voies lentes formera un maillage connecté dans et entre les villages.

C'est avec ces arguments qu'en février 2007, j'ai proposé à Monsieur Théwis, président de la Fondation d'étudier la possibilité de contribuer à une réflexion visant à la défense de la petite voirie et de ses usagers en Province de Namur.

La première question qui s'est posée fut de savoir si c'était bien à la Fondation d'entamer une telle réflexion vu la complexité et le nombre d'opérateurs impliqués ? Je le pensais au vu des missions qui sont confiées à la Fondation à savoir de proposer un diagnostic environnemental à destination des Communes de la Province.

Aujourd'hui, avec comme chef d'orchestre M. C. Willam et son équipe qui, sans ménagement, ont organisé l'ensemble de ces six forums, je suis vraiment convaincue que la Fondation, en collaboration avec la Province de Namur, et plus particulièrement le Service technique provincial (STP), était bien le lieu pour une telle organisation.

La Fondation Close a permis de mettre autour de la table un grand nombre d'acteurs, avec des points de vue et des intérêts différents, parfois divergents (publics : les associations, les communes, ... ou plus individuels : les géomètres). Elle a certainement permis de mettre en réseau des personnes qui ne se connaissent pas. Elle a permis de se rendre compte de la complexité - ne fut-ce que d'un point de vue juridique - de la défense de la petite voirie.

Désormais, la Province de Namur peut se targuer d'avoir accumulé une expertise en la matière, ce qui devrait faire tache d'huile en d'autres lieux.

La Fondation Close est-elle le lieu pour proposer des pistes permettant d'assurer un suivi au service de la petite voirie et de ses usagers ? ... Je dirais que le succès des forums ne nous laisse plus le choix compte tenu de l'expertise accumulée pendant ces quelques mois !

J'en viens à l'objet de mon exposé ... « *De l'apport des associations aux forums sur les voies lentes ...* ».

En Province de Namur, les associations de défense des sentiers sont particulièrement actives : Sentiers.be, Itinéraires Wallonie, le GRACQ, Chemin du rail, Balman.net, ...

On le sait, depuis 1841, le rapport entretenu avec cet équilibre fragile entre l'intérêt public et le privé a largement évolué. Dans une conception désormais individualiste où la notion de propriété privée est largement favorisée, les associations jouent un rôle fondamental pour nous rappeler qu'il subsiste encore des lieux publics que nous pouvons partager ensemble pour le bien de la collectivité : les chemins et sentiers communaux et vicinaux font partie de ces lieux.

Sans m'ériger en porte-parole des associations sur le sujet, j'en viens aux quelques éléments qui ont retenu mon attention. Deux éléments :

1) les associations regorgent de compétences utiles et complémentaires

Dans la réflexion sur la préservation, la sauvegarde, la défense des sentiers, on ne peut se passer des compétences, de l'expertise, de l'expérience des associations, véritables partenaires de terrain qui, pour des raisons diverses, utilisent régulièrement les sentiers.

C'est vrai pour les associations environnementales, sportives (ex : Fédération francophone d'équitation) ou culturelles.

Ce sont des gens de terrain qui ont un œil constant sur la praticabilité, les obstacles illégaux, les dégradations ou pollutions diverses (décharges sauvages, ...). Ils jouent un rôle de veille ; là où les pouvoirs communaux ne sont pas nécessairement présents (pour des multiples raisons), les associations peuvent agir rapidement.

2) les associations sont des partenaires précieux

Comment faire vivre nos sentiers en province de Namur ? Ce ne sera possible que :

- avec une meilleure collaboration entre les acteurs
- en sensibilisant les riverains
- en prévenant les dégradations naturelles et volontaires
- en activant les outils techniques (l'atlas notamment)
- en procédant au balisage des sentiers
- en faisant respecter l'esprit de la Loi, visant à l'obligation d'entretien des chemins vicinaux ...

La volonté politique et les textes de loi sont certes indispensables ! Mais ça ne sera pas suffisant ! Nos sentiers ne vivront qu'avec le concours, la vigilance, la coopération, la collaboration des citoyens et des associations citoyennes qu'elles soient environnementales, qu'elles s'intéressent à la préservation du patrimoine

culturel, qu'elles aient une vocation touristique ou de loisirs (comme la marche, le cheval, ...).

Chaque commune gagne à avoir un réseau associatif fort. Travailler « avec » plutôt que « contre » ... c'est aussi une manière de gérer de façon participative.

Les associations peuvent s'avérer partenaires pour mener des actions avec les Communes pour l'ouverture de nouveaux itinéraires. Pensons simplement à l'action « Rendez-vous sur les sentiers » où des citoyens, parfois avec un appui communal, s'investissent dans l'intérêt de la voirie, pour rendre praticable, débroussailler, évacuer les déchets, signaler, baliser un sentier, un chemin à l'abandon ! Là où les communes peuvent manquer parfois de moyens, l'associatif peut utilement devenir volontaire dans une action bénévole.

Et pour la suite ?

Comment articuler les demandes et offres des associations avec les compétences complémentaires qui incombent aux Communes et à la Province. On sait que chaque partie œuvre, avec des moyens, des outils différents. Un point commun peut être trouvé : celui de la défense de la petite voirie et de ses usagers.

Dans le cadre de la révision de la Loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux, la Fondation Close peut jouer ce rôle d'identifier les points de convergence entre les trois parties, notamment :

1) le maintien et le renforcement d'une Autorité qui assure la neutralité afin d'éviter le conflit entre l'intérêt particulier (par exemple dans le cadre de la demande d'une suppression de voirie) et l'intérêt public (dans la Loi de 1841, c'est juridiquement la Province qui joue ce rôle).

2) la demande d'une revalorisation du rôle du commissaire-voyer dont la mission est menée dans l'optique d'être le garant de la voirie. On connaît aujourd'hui la place qu'occupe la voiture et de toutes les infrastructures qui lui sont consacrées ; et dans ce cadre, la mobilité douce est devenue accessoire. Il faut donc une sacré dose de volontariat pour s'investir dans la mobilité douce.

3) la préservation de l'atlas comme outil de base utilisé et utilisable par les Communes, la Province et les associations. Plus que de vieilles planches, cet outil peut se moderniser dans l'intérêt de retrouver un maillage plus étendu de voies lentes.

Mesdames et Messieurs, le cycle de Forums sur les Voies lentes ne s'arrête certainement pas en si bon chemin.

Merci tout particulièrement à M. Willam et son équipe pour l'organisation générale de cycle de 6 forums.

Encore merci à tous pour votre contribution active ou votre participation.

Laurence Lambert,
Administratrice Fondation Gouverneur René Close (FGRC)